

La mort de Louis XVI

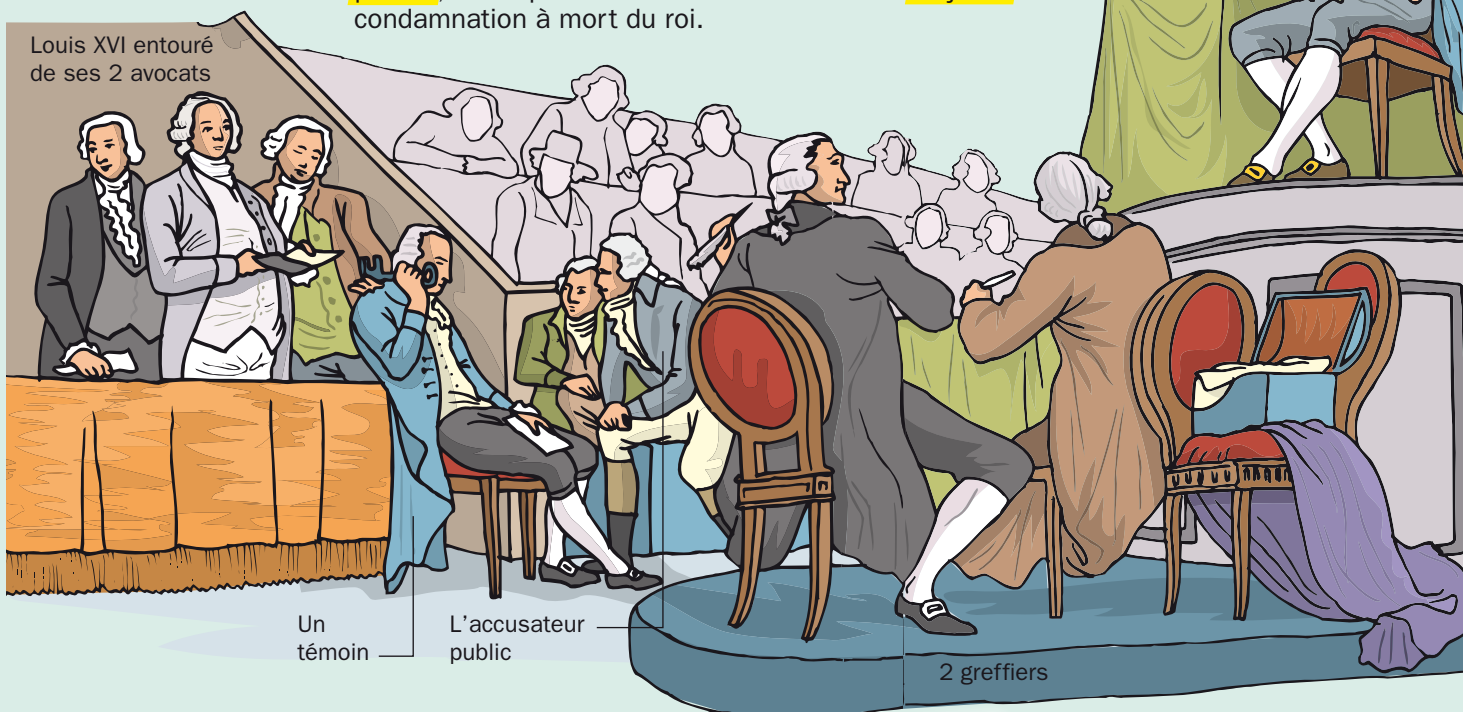
21
Janvier
1793

Le président
de la Convention

Le procès

Les députés de la **Convention** décident de juger Louis XVI. Ils ont découvert aux Tuileries des lettres qui prouvent que le roi encourageait l'invasion de la France par l'Autriche et la Prusse pour mettre fin à la Révolution. Après un mois de **procès**, les députés votent à une très courte **majorité** la condamnation à mort du roi.

Louis XVI entouré
de ses 2 avocats



Un
témoin

L'accusateur
public

2 greffiers

L'exécution

Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution, l'actuelle place de la Concorde à Paris. Après le roi, la reine Marie-Antoinette sera **décapitée** le 16 octobre 1793, le dauphin Louis XVII mourra en prison 2 ans plus tard.



À RETENIR

1 Louis XVI est arrêté et emprisonné au donjon du Temple, à Paris, en août 1792.

2 Il est jugé par les députés de la **Convention**. Ceux-ci sont choqués qu'il ait encouragé l'invasion de la France par des troupes étrangères.

3 Finalement, les députés votent sa condamnation à mort. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné.

4 La reine sera aussi guillotinée le 16 octobre, le **dauphin** Louis XVII mourra en prison 2 ans plus tard.

La guillotine

Cette machine à décapiter a été perfectionnée par le docteur Guillotin, pour que l'**exécution** soit la plus rapide possible.



Procès : jugement par un tribunal.

Majorité : le plus grand nombre de voix.

Exécution : mise à mort.

Décapiter : couper la tête.

Convention (ici) : nom de l'Assemblée nationale de 1792 à 1795.

Dauphin (ici) : fils aîné du roi.